

CHARTRE DE PROTECTION DES RIVERAINS DE L'AEROPORT D'ORLY

La plate-forme aéroportuaire d'Orly a été implantée dans un tissu urbain dense (3500 habitants/km²) qui pré-existait au développement de cet aéroport commercial.

1. Si le Plan de Gêne Sonore comprend 36 communes soit près de 11 000 hectares et 120 000 habitants, ce sont au total près de **500 000 Franciliens qui sont impactés par les survols d'avions d'Orly** à moins de 3000 mètres.

2. L'activité de la plate-forme d'Orly doit être **compatible avec le respect du cadre de vie, de l'environnement, de la santé et de la sécurité des populations riveraines** ou survolées.

Afin d'atteindre ces objectifs, l'exploitation de cet aéroport doit impérativement respecter :

3. **le couvre-feu** entre 23h30 et 6h (décision du 4 août 1968). L'Organisation Mondiale de la Santé recommande 8 heures consécutives de sommeil. A cet égard, une extension de ce couvre-feu devra être étudiée pour obtenir une plage de silence nocturne de 8 heures.

4. **la limitation du trafic aérien à 200 000 mouvements** d'avions environ par an (arrêté du 6 octobre 1994 et Schéma Directeur de la Région Ile-de-France de 1994) et le rejet de toute limitation fondée sur des quotas d'émissions de bruit du type indice global mesuré pondéré.

5. **la limitation du nombre de gros-porteurs sur Orly** (8,5 % maximum des mouvements, comme inscrit dans le Plan de Gêne Sonore du 28 décembre 2004).

6. L'emploi doit être favorisé à travers un **développement économique durable et alternatif au tout aérien** du secteur d'Orly.

7. Les communes survolées ont droit au développement équilibré et harmonieux de leur population et **l'exploitant de l'aéroport doit pouvoir y contribuer** en application de l'article 49 de la loi Grenelle 1.

8. Les ressources du dispositif d'aide à l'insonorisation des logements situés autour de l'aéroport d'Orly doivent être suffisantes pour assurer un **traitement des demandes d'aide en moins d'une année et un taux de remboursement de 100 %**.

9. Compte tenu de son statut d'aéroport enclavé dans le tissu urbain, l'aéroport d'Orly doit faire l'objet d'une **limitation de son trafic en cas de pic prolongé de pollution de l'air**, conformément à l'article 181 de la loi sur le Grenelle de l'Environnement.

10. L'aménagement du Grand Paris nécessite de **réfléchir à sa desserte aérienne au regard de l'augmentation annoncée du trafic aérien**, laquelle ne saurait être supportée par les riverains de l'aéroport d'Orly.

Date

Signature et qualité

Après signature faire parvenir : Scanné à l'un des mails suivants : adnessonne@orange.fr ; asso.avevy@free.fr ; luc-offenstein@wanadoo.fr ; forum.cna@gmail.com . Par courrier ou dans l'une des boîtes aux lettres suivantes : ENE - 14 rue de la Terrasse 91360 Epinay sur Orge ; AVEVY - 15, rue Cambrelang 91330 Yerres ; ANA - 30 Chemin du Bois Clary 94370 Sucy-en-Brie ; Forum Sud Francilien Contre les Nuisances Aériennes - Mairie d'Avrainville, 1 rue du Parc 91630 Avrainville

CHARTRE DE PROTECTION DES RIVERAINS DE L'AEROPORT D'ORLY

DE NOMBREUSES DECLARATIONS INQUIETANTES !

1 - Les déclarations du Président de Paris Aéroport (anciennement ADP)

« Le défi d'Aéroports de Paris est de faire mieux que le marché qui croît structurellement à un rythme double de celui du PIB » LaTribune.fr le 06/06/2014

« Le trafic aérien connaît effectivement une croissance très dynamiqueCe qui signifie que le trafic va doubler d'ici 2035.....Cela supposera que le contrôle aérien suive et ait la capacité de gérer 3000 mouvements par jour, contre 1500 aujourd'hui.....Le bruit des avions qui atterrissent aujourd'hui à Paris CDG et Orly a été réduit de 25% entre 2000 et 2014 pour un trafic en hausse de 25,8% » Le Figaro samedi 16/dimanche 17 janvier 2016

A propos des difficultés d'Air France : « Au contraire la compagnie, par sa très dynamique filiale à bas coût Transavia, est un vecteur significatif de la croissance du trafic à Orly. » Le Revenu N°1365 26 février/3 mars 2016

2 - Le « plafonnement » d'Orly : 200 000 « mouvements » et 250 000 « créneaux »

Les récriminations contre les nuisances sonores des avions, et la pollution chimique analogue au diésel, ne datent pas d'hier ! Orly est en effet enclavé dans une zone urbaine dense que le développement de son trafic paupérise sournoisement peu à peu. Le 6 octobre 1994 un arrêté ministériel limitait le trafic (le plafonnait) à 200 000 mouvements annuels (environ) au moyen d'une limitation à 250 000 des autorisations de décollages/atterrissages (créneaux). Le prétexte pour passer de 200 000 à 250 000 étant qu'il existe une déperdition d'environ 20% entre les autorisations et les mouvements effectifs. Depuis le lobby ne cite que le chiffre de 250 000 et ajoute trompeusement mouvements. Dans les années 1998/2000 on observait effectivement environ 250 000 mouvements en infraction avec l'arrêté du 6 octobre 1994. En 2003 les associations sont montées au créneau et remercient tous les élus (12 parlementaires ; 27 conseillers Régionaux ou Généraux ; 49 Maires ; plus de 100 Adjoints ou Conseillers Municipaux) qui ont soutenu le « Manifeste d'union des associations du sud-francilien pour le maintien du plafonnement à 200 000 mouvements et le maintien du couvre-feu » qu'elles leur ont alors soumis. Depuis, le trafic est stabilisé à environ 230 000 mouvements.

3 - A l'action : un lobby puissant pour enfin réussir à « déplafonner » Orly

« C'est ainsi que le décret de limitation des mouvements à 250 000 mouvements a été pris ... et il est toujours en vigueur en dépit du formidable développement technologique enregistré depuis cette période et la modernisation des flottes aériennes, qui produisent infiniment moins de bruit qu'à l'époque. »

Compagnies aériennes la faillite du modèle P. 78. J.L. BAROUX Ed. l'Archipel 2010 ISBN 978-2-8098-0392-1

« La Chambre de commerce et d'industrie de Paris et la Chambre de commerce et d'industrie de l'Essonne affirment l'absolue nécessité du maintien et du développement de l'aéroport de Paris-Orly » Prise de position de la CCIP lors de la Commission stratégique sur l'avenir de l'aéroport d'Orly, juin 2012.

« Orly plafonné à 250 000 mouvements alors qu'il peut en absorber 450 000La situation est-elle figée ? Jusqu'ici les chances de voir l'Etat reconsidérer sa position étaient nulles. Pour autant, la donne a quelque peu changé ces dernières semaines. Le projet de loi Macron..... » LaTribune.fr le 18/12/2014

« Déplafonnement d'Orly, et si une porte s'ouvrait » LaTribune.fr le 27/01/2014

4 - Le discours du lobby concernant le bruit des avions

« Le transport aérien a fait des progrès considérables dans la maîtrise du bruit. Les appareils actuels les plus courants font cinq fois moins de bruit. Il serait donc, en principe, possible de mettre cinq fois plus de mouvements d'avions pour la même nuisance »

Compagnies aériennes la faillite du modèle P. 74 & 75. J.L. BAROUX Ed. l'Archipel 2010 ISBN 978-2-8098-0392-1

5 - Le double d'avions à Orly, c'est possible !

Avec deux pistes seulement Londres Heathrow assure environ 470 000 mouvements annuels contre 230 000 à Orly. Comment ? Eh bien au lieu de consacrer une piste à l'atterrissage et l'autre au décollage, comme à Orly (fonctionnement en doublet), les deux pistes fonctionnent en parallèle. Sur chacune d'elles, pendant qu'un avion atterrit à une extrémité, un autre avion décolle à l'autre extrémité. Autant de nuisances à Choisy-le-Roi qu'à Villeneuve-le-Roi et à Chilly-Mazarin et Longjumeau qu'à Champlan.

6 - Le « bâtiment de jonction » en fait la 3^{ème} aérogare permettant le doublement du trafic

« Le plan baptisé Paris Orly un nouvel envol ne saurait être plus clair. Sur les cinq ans qui viennent (2016 – 2020) 1,5 milliards d'euros seront investis sur Orly par Aéroports de Paris (ADP).... » Les Echos 13/01/2016. Pour rappel la construction de Notre-Dame-des-Landes : 500 millions d'euros. Soit trois fois moins !

« Pharaonique le futur aéroport d'Orly » Le Parisien 25/01/2016

« L'aéroport d'Orly change d'envergure La plateforme aéroportuaire du sud parisien veut rattraper son retard sur Roissy Orly devrait devenir à cet horizon [2019 ndlr] une véritable ville aéroportuaire sur le modèle de Roissy au nord » Challenge^s 15/05/2016